

# PRÉSENTATION

## de la Fondation du patrimoine

**Première institution de défense du patrimoine**, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

**Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces**, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés**, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Centre-Val de Loire dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



# CONTACTS



## FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre Ouest  
61, rue du Mûrier  
37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE  
02.47.05.28.67  
maximilien.pellereau@fondation-patrimoine.org  
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur



## COMMUNE DE BERCHÈRES SUR VESGRE

2, Place de l'Eglise  
28260 BERCHÈRES SUR VESGRE  
02.37.82.08.28  
mairie@bercheres-sur-vesgre.fr  
http://www.bercheres-sur-vesgre.fr/

### NOS PARTENAIRES



Document imprimé avec le concours de  
Crédit Agricole Val de France



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DES

## Tableaux de l'église Saint Rémi

de Berchères sur Vesgre



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Berchères sur Vesgre - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

# LE PROJET

## Description

En 2010, le Conseil Municipal a décidé de procéder au sauvetage, à la restauration et à la mise en valeur de notre église, témoin de la vie de notre village et élément important du patrimoine. Le nouveau conseil a poursuivi cet effort.

Vous Berchèriens, avez financièrement contribué généreusement à ce projet puisque 36 000€ de dons furent collectés permettant ainsi à la Fondation du Patrimoine d'adhérer également.

L'État, le Conseil Départemental, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la région Centre-Val de Loire (DRAC) et notre Député furent également sollicités pour pouvoir remettre en état, sécuriser et sauver cet édifice. Les bancs, le câblage électrique, la lustrerie, les vitraux et leur éclairage ainsi que deux tableaux, le second étant classé: SAINT REMI et « VIERGE DE MONTSERRAT » ont ainsi pu être restaurés pour notre plus grande joie et conservés pour les générations futures.

Aujourd'hui notre église possède un nombre assez important de tableaux dont l'origine nous est inconnue, mais dont le recensement et a été fait méticuleusement par la DRAC. Il en est ressorti que le tableau du peintre Hyppolite DEBON représentant Sainte Élisabeth de Hongrie va être classé et que 8 autres tableaux ont été inscrits au titre des objets mobiliers des monuments historiques.

Sur son Conseil et en concertation avec la DRAC, des devis de restauration ont été établis.

La DRAC ainsi que le Conseil Départemental sollicités nous ont fait part de leur accord pour participer d'une façon substantielle à ces restaurations. À nous de nous dépêcher et de ne pas laisser passer cette belle opportunité.

Les fonds précédemment collectés par l'association berchérienne de « Sauvegarde du Patrimoine » seront intégralement reversés à la Fondation du Patrimoine qui est également prête à nous apporter son aide financière. Toutefois, pour obtenir cette aide, nous devons engager une souscription sous son égide. L'argent versé à la Fondation sera pour sa plus grande partie déductible de vos impôts. Bien que la période soit difficile pour tous, nous comptons sur votre amour du Patrimoine. Il suffirait simplement quelques euros de la part de chacun pour faire aboutir ce projet.

Les restaurations se feront en grande partie sur place, dans l'église, et chacun pourra ainsi enrichir ses connaissances auprès des restaurateurs. Nous comptons sur vous pour réussir cette dernière opération de mise en valeur de nos objets d'art qui pourrait commencer début 2019 si la souscription est une réussite.

<b>Montant des travaux</b>	63 600 €
<b>Objectif de collecte</b>	15 000 €
<b>Début des travaux</b>	début 2019

© Ville de Berchères sur Vesgre



# BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration des

## Tableaux de l'église St Rémi de Berchères sur Vesgre

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/3295](http://www.fondation-patrimoine.org/3295)  
ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :  
Fondation du patrimoine - Eglise de Berchères sur Vesgre

Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.\*

## ► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu  sur la fortune immobilière  sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

\*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre